



**Conseil scientifique de l'Institut de chimie du CNRS
Collège A1
Hani AMOURI, IPCM, Paris**

Chères et chers collègues,

J'ai réalisé mon doctorat à l'université Louis Pasteur à Strasbourg dans le domaine de la chimie organométallique et de coordination et catalyse asymétrique. Ensuite j'ai effectué mon premier stage postdoctoral à l'ICSN, Gif-sur-Yvette où j'ai étudié l'activation des liaisons C-H d'hydrocarbures par des complexes polyhydrures de métaux de transition. Par la suite, j'ai effectué un deuxième stage postdoctoral à l'université de Californie à Berkeley sur les complexes cyclométallés et leurs propriétés de transfert des électrons. Actuellement je suis directeur de recherche au CNRS à l'IPCM (Institut Parisien de Chimie Moléculaire) et j'anime l'équipe Architectures Moléculaires. Mes thématiques de recherche s'articulent autour de la chiralité et les assemblages organométalliques et coordination et leurs propriétés photophysiques. Compte-tenu de mon parcours scientifique pluridisciplinaires j'ai décidé de soumettre ma candidature au conseil scientifique de l'institut de chimie du CNRS, en pensant que cette candidature sera collective et utile pour défendre notre conception de la recherche publique. Donc c'est avec un esprit constructif et d'ouverture, que je candidate pour défendre la recherche publique de qualité, indépendante et inscrite dans la durée avec les moyens nécessaires.

Les candidates et candidats SNCS-FSU au CSI de l'INC s'engagent

Comme beaucoup d'entre vous, nous nous inquiétons des évolutions récentes de notre système d'Enseignement supérieur et de Recherche. Le pilotage par le haut va non seulement à l'encontre de notre liberté académique, mais est stérilisateur pour la créativité et donc à terme contre-productif pour la recherche. Le financement sur projets avec un taux de réussite toujours trop bas résulte en une perte de temps pour les chercheurs et d'argent public pour l'état.

Il nous semble donc crucial d'affirmer l'importance de la mission du Conseil scientifique de l'Institut et de renforcer sa participation active à l'élaboration de la politique scientifique de l'organisme et de la recherche publique en évaluant la pertinence et l'opportunité de ses projets et activités. Nous nous engageons avec le SNCS-FSU à défendre notamment une recherche libre et ouverte qu'elle soit fondamentale ou appliquée, dans tous les domaines de la chimie. Nous souhaitons contribuer à la stratégie scientifique de la Chimie et ainsi participer à son rayonnement international. Nous nous engageons à être à votre écoute afin de vous représenter au mieux au sein des instances nationales, et à engager le CSI à rendre régulièrement compte de ses avis à la communauté afin que cette transparence l'aide à mieux peser dans l'élaboration de la prospective scientifique en chimie au CNRS.

**Le SNCS-FSU soutient aussi dans le
collège A1 du CSI INC :**

*Lavinia BALAN, CEMHTI
Patrick CASSAM-CHENAI, LJAD*

**Votez et faites voter pour
les candidates et candidats
soutenu·es par le SNCS-FSU !**



POUR UN RÔLE RENFORCÉ DES CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT DU CNRS

Le SNCS-FSU défend et promeut un paysage de la recherche en France où le Comité national de la recherche scientifique, composé de pairs majoritairement élus et représentant l'ensemble de la communauté scientifique, constitue le véritable *Parlement de la recherche*. Les Conseils scientifiques d'institut (CSI) et le Conseil scientifique (CS) du CNRS doivent être ainsi les acteurs majeurs dans l'élaboration de la prospective scientifique. Cette prospective scientifique élaborée par les CSI et le CS du CNRS doit jouer pleinement son rôle de proposition pour la politique scientifique nationale et les programmes nationaux de recherche conduits par les organismes de recherche.

Pour la recherche publique

Le SNCS-FSU porte une vision globale sur l'organisation de la recherche en France. **Une vision où la liberté de recherche est garantie** et où les opérateurs publics de recherche, avec des périmètres et des rôles distincts, travaillent harmonieusement au développement de connaissances nouvelles pour le bien commun. Les organismes de recherche contribuent à repousser toujours plus l'ensemble du front continu des connaissances avec leurs chercheuses et chercheurs, ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens : elles et ils doivent pouvoir mener leur recherche en toute liberté avec un financement par dotations de base et une évaluation à l'échelle nationale par des pairs majoritairement élus. Cette science est riche de sa liberté académique, de ses coopérations internationales et des programmes nationaux répondant aux enjeux scientifiques les plus actuels. Les universités assurent une articulation féconde entre le développement des connaissances et leur transmission par l'enseignement. Elles coopèrent sur le terrain de la science avec les organismes au sein des unités mixtes de recherche, UMR qui doivent être des espaces propices au travail scientifique non entravé par d'abusives complications administratives. Les opérateurs de recherche coopèrent avec l'ensemble de la société, les entreprises, les acteurs sociaux et politiques, pour que le bien commun que sont les connaissances scientifiques contribuent aux progrès sociaux et écologiques.

Cette vision implique de **repenser radicalement les politiques menées ces dernières années** en partant d'éléments à la base de la liberté de recherche et d'un bon déroulement des activités scientifiques : le financement dans la durée, la confiance, l'évaluation par les pairs et organisée par les pairs, la coopération et l'échange.

Nos récentes actions

La défense des organismes de recherche et des UMR.

Le SNCS-FSU a combattu les propositions de la Cour des comptes, de la CPU et du président de la République de transformer les organismes de recherche en agences de moyens. Le SNCS-FSU a obtenu la sanctuarisation du statut des personnels des organismes de recherche et des UMR comme briques de base et modèle de synergie dans la recherche. Le SNCS-FSU continuera à lutter pour le renforcement des organismes de recherche comme opérateurs de recherche de plein exercice de leur unités mixtes de recherche. Le SNCS-FSU s'opposera à la volonté de l'actuelle ministre, à travers la mission confiée à Philippe Gillet, de transformer les organismes de recherche en agence de programmes et de confier la gestion des UMR aux universités en fusionnant les services gestion des organismes à ceux des universités.

Le renforcement des acquis du Comité national.

Le SNCS-FSU publie sur son site web les listes de candidats admissibles par ordre de mérite aux concours chercheuses et chercheurs au CNRS depuis que le CNRS a décidé de les afficher par ordre alphabétique.

La défense de l'évaluation des laboratoires en s'opposant au HCERES.

Le SNCS-FSU a rendu publique la volonté du HCERES de mettre fin à la visite sur site des laboratoires lors de leur évaluation et a obtenu le rétablissement de cette visite sur site quand les laboratoires et leurs tutelles le demandent.

La lutte contre les dispositions de la LPR.

Le SNCS-FSU s'est opposé tout au long de l'année 2020 au projet de LPR qui déstabilise encore davantage la recherche publique. Le SNCS-FSU continuera à organiser les luttes pour bloquer la mise en œuvre des chaires de professeur junior qui aggravent la précarité des personnels et désorganisent les laboratoires.